

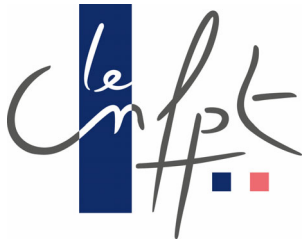
Catégorie

A

Examen
professionnel
d'administrateur
territorial

SESSION 2025





**Examen professionnel
d'administrateur territorial
Session 2025**

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	3
I. COMPOSITION DU JURY	4
II. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	5
DONNÉES STATISTIQUES	9
III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	9
IV. PARTICIPATION	9
V. PROFILS DES CANDIDATS	10
VI. NOTES ET SEUILS	15

OBSERVATIONS GENERALES

L'examen professionnel d'administrateur territorial session 2025 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 30 octobre 2024.

Le nombre de postes ouverts était de 35.

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée à cette même date.

La phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature) s'est déroulée en distanciel du lundi 03 mars 2025 au vendredi 14 mars 2025.

L'admissibilité a été prononcée par le jury en distanciel le vendredi 14 mars 2025 après-midi.

L'épreuve orale d'admission a eu lieu à Paris du lundi 14 avril au vendredi 18 avril 2025 et du mardi 22 avril au vendredi 25 avril 2025.

La réunion d'admission s'est tenue le vendredi 25 avril 2025 à 13 heures 30.

I. COMPOSITION DU JURY

Présidente	Muriel HENNETIN Administratrice territoriale Directrice générale adjointe Département du Rhône (69)
Suppléant	Hamid EL HASSOUNI Conseiller départemental Département de la Côte d'Or (21)
Elus locaux	Béatrice BULOU Vice-présidente, Eurométropole de Strasbourg Maire de Mundolsheim (67)
	Stéphane GACHET Conseiller régional Région des Pays de la Loire (44)
	Hamid EL HASSOUNI Conseiller départemental Département de la Côte d'Or (21)
Fonctionnaires territoriaux	Alain BÉNARD Administrateur territorial Directeur général adjoint des services à la population Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (95)
	Déborah DUMOULIN-LACOYE Administratrice territoriale Directrice générale des services Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord (59)
	Muriel HENNETIN Administratrice territoriale Directrice générale adjointe Département du Rhône (69)
Personnalités qualifiées	Cyrille ADELE Directeur des affaires administratives et financières Bordeaux Métropole et Ville de Bordeaux (33)
	Laurence MARIN Directrice générale adjointe Pôle Aménagement, Espace public et Mobilités durables Limoges Métropole - Communauté urbaine (87)
	Laëtitia MENDY-LORMAND Directrice générale adjointe, Education, Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs Département de l'Hérault (34)

II. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

La session 2025 de l'examen professionnel d'administrateur territorial s'est déroulée dans un climat de rigueur, de respect, de bienveillance et de bonne humeur. Le jury a travaillé dans un esprit d'écoute et d'impartialité. En tant que présidente, j'ai veillé à garantir une liberté de chacun dans un cadre structuré, équitable et exigeant.

L'impartialité du jury a été permise par :

- La diversité des profils et des sensibilités,
- Le nombre de membres, garantissant une pluralité de points de vue,
- L'attitude professionnelle et respectueuse de chacun.

J'ai encouragé un fonctionnement collégial, où chaque membre a pu s'exprimer librement, tout en maintenant une exigence constante dans l'analyse des dossiers et des prestations orales.

Ce rapport est celui de la présidente qui a la charge de l'écrire. Il est celui du jury dans son ensemble dans la continuité de l'état d'esprit collectif que nous avons porté. Je profite de ce moment pour remercier chacune et chacun des membres pour leur engagement continu et leur professionnalisme avéré.

Dans la suite du présent rapport vous trouverez de nombreux éléments déjà partagés par les jurys des examens précédents et qu'il semble donc utile de rappeler.

1. Analyse des épreuves

Admissibilité

Pour mémoire, il s'agit d'un examen du dossier de chaque candidat permettant d'apprécier son parcours professionnel et son aptitude à intégrer le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux en tenant compte notamment des fonctions d'encadrement ou de conception exercées par le candidat.

Le dossier est composé de trois documents : les concevoir de manière complémentaire et cohérente aide à valoriser les compétences et la trajectoire du candidat.

- Parcours professionnel : les candidats doivent présenter leur trajectoire de manière incarnée, structurée et analytique. La forme que prend cette présentation importe peu (chronologique, thématique, ...) dans la mesure où elle est claire et permet de mettre en valeur leur parcours.

- Lettre de motivation : les lettres les plus pertinentes sont celles qui reflètent une compréhension fine du cadre d'emplois visé et une vision réfléchie de la suite du parcours professionnel. Il semble utile de rappeler qu'il s'agit d'une lettre et que la qualité de la forme est appréciée par le jury.

- Réalisation professionnelle : le jury attend une analyse distanciée, contextualisée et illustrée par une méthodologie claire. Le choix du projet doit être pertinent et mettre en exergue le rôle du candidat dans son environnement.

Nous conseillons aux candidats de prendre le temps de produire et de relire ces documents. Il s'agit pour eux de s'assurer de répondre au cadre posé par l'examen

professionnel sur la forme (nombre de pages, parcours/lettre/dossier) et sur le fonds (mise en valeur de leur parcours et de leurs compétences en lien avec leur compréhension du cadre d'emplois).

Admission

- Présentation initiale : une présentation incarnée, vivante, qui donne envie au jury de poser des questions, constitue un facteur de réussite. Nous conseillons aux candidats de ne pas hésiter à prendre des conseils et à tester différentes options mais à la fin, à retenir la présentation dans laquelle vous êtes à l'aise et donnez à voir qui vous êtes.

- Échanges avec le jury : le jury a plaisir à poser de nombreuses questions pour tester la culture administrative et territoriale du candidat ainsi que sa capacité à rebondir sur un sujet qu'il connaît moins. Les questions sont toujours bienveillantes et le jury évalue la capacité du candidat à structurer sa réponse, à illustrer ses propos par des exemples vécus, à élargir la réflexion et à reconnaître ses limites (plutôt que de répondre à tout prix).

- Gestion du stress : l'exercice est par essence stressant et certains candidats peuvent temporairement faire face à une perte de moyens. Conscient de ce fait, le jury reste attentif à cette dimension humaine.

2. Observations générales sur les candidats

Les candidats présentent des profils et parcours très variés. Le temps d'échanges avec le jury permet d'apprécier leur posture, leur manière de réfléchir ainsi que de traiter les demandes lors des diverses mises en situation.

Projection professionnelle

Les candidats les plus convaincants ont su articuler une vision claire de leur avenir professionnel ainsi qu'une hauteur de vue, en lien avec les attendus de leur futur cadre d'emplois. Cette projection doit être à la fois stratégique et opérationnelle.

La capacité à évoluer dans des environnements variés (géographiquement ou en termes de taille/type de collectivité) fait partie des questions que le candidat doit se poser dans sa préparation à l'examen professionnel.

La réflexion sur ce point par les candidats, témoigne d'une ouverture et d'une adaptabilité essentielles pour exercer dans le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Posture managériale

Le positionnement managérial constitue un critère central. Les candidats doivent démontrer leur capacité à fédérer, à accompagner les équipes, à gérer les situations complexes et à incarner les valeurs du service public. Cela ne doit pas décourager les candidats sans expérience managériale confirmée. En effet, ils peuvent avoir un positionnement clair sur ce point alors que des candidats en situation de management depuis de nombreuses années peuvent au contraire être confus voire manquer de hauteur sur leur positionnement managérial.

3. Points de vigilance et recommandations

- Préparation à l'oral : le jury a été frappé par des écarts parfois importants entre des dossiers de grande qualité et des prestations orales médiocres. Il est essentiel de

préparer l'entretien en tenant compte des deux temps qui le composent, chacun permettant au jury de mieux découvrir et appréhender le profil du candidat. Le jury attend une présentation valorisant le parcours et les compétences, telle que présentée dans le dossier écrit. Il attend également que les candidats disposent d'une culture administrative et territoriale leur permettant de répondre aux nombreuses questions mais aussi aux mises en situation professionnelle. L'épreuve orale exige de la spontanéité et une véritable réactivité et implique une préparation sérieuse et rigoureuse. Le jury n'attend pas des candidats qu'ils connaissent tous les sujets, mais qu'ils maîtrisent les fondamentaux et aient un esprit curieux et ouvert sur les notions de base et sur l'actualité.

- Capacité à dire "je ne sais pas" : cette posture témoigne d'une véritable humilité et maturité professionnelle indispensables pour occuper des fonctions de hauts fonctionnaires territoriaux.

En tant qu'administrateur territorial on ne sait pas tout mais on sait travailler dans un environnement professionnel et s'appuyer sur le collectif et les expertises.

- Donner envie au jury d'approfondir : une présentation ou des réponses aux questions bien construites, incarnées et ouvertes suscitent l'intérêt et permettent un échange riche.

- Authenticité et sincérité : il s'agit peut-être des éléments les plus importants. Les candidats doivent éviter les discours convenus et montrer qui ils sont, avec leurs forces et leurs axes de progression. Ils doivent incarner avec sincérité quel administrateur territorial ils pourraient devenir. Comme évoqué en introduction, la composition du jury représente la variété des contextes professionnels dans lesquels les candidats pourraient être amenés à travailler. Il n'y a pas "un bon profil" mais des manières diverses et humaines d'incarner les fonctions d'administrateur territorial.

Un seul conseil : soyez vous-même !

4. Conclusion

Le jury 2025 a retenu les candidats capables de se projeter dans les fonctions d'administrateur territorial avec lucidité, engagement et compétence. Les lauréats sont ceux qui ont su démontrer une posture professionnelle affirmée, une vision stratégique, une capacité à incarner les valeurs du service public, une conscience de la dimension managériale des postes à occuper et une aptitude à accompagner les transformations des collectivités territoriales dans un contexte politique, économique et social particulièrement complexe et mouvant.

J'aimerais conclure par quelques mots plus personnels.

Tout d'abord, je remercie vivement le CNFPT de m'avoir fait confiance pour ce rôle de Présidente de jury. J'ai été honorée et ai porté ce jury avec des valeurs centrales pour moi : sens du service public et équité.

Je remercie également les membres du jury qui ont été exemplaires dans leur sens des responsabilités et le maintien de la bonne humeur ambiante.

Cette expérience m'a fait grandir humainement et professionnellement ; côtoyer des femmes et des hommes au service de différentes collectivités, qu'ils soient collègues du CNFPT, membres du jury (agents ou élus) candidats m'a non seulement permis d'élargir ma vision des enjeux territoriaux mais aussi de faire de belles rencontres.

Pour terminer, je souhaite m'adresser plus particulièrement aux candidats : toute expérience fait grandir alors n'hésitez pas à présenter ou représenter un examen professionnel ou un concours ! La préparation est exigeante et constitue une véritable opportunité pour évoluer, prendre du recul et progresser dans sa carrière.

Alors, continuons à servir les territoires avec détermination, professionnalisme et un engagement quotidien pour le service public !

DONNÉES STATISTIQUES

III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Examen professionnel
(70% des lauréats du concours d'administrateur territorial session 2024) **35 postes**

IV. PARTICIPATION

	Inscrits	admis à concourir	admissibles	Lauréats
Nombre de candidats	373	332	63	25

L'instruction des candidatures, qui valide les dossiers des candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.

41 candidatures ont été rejetées

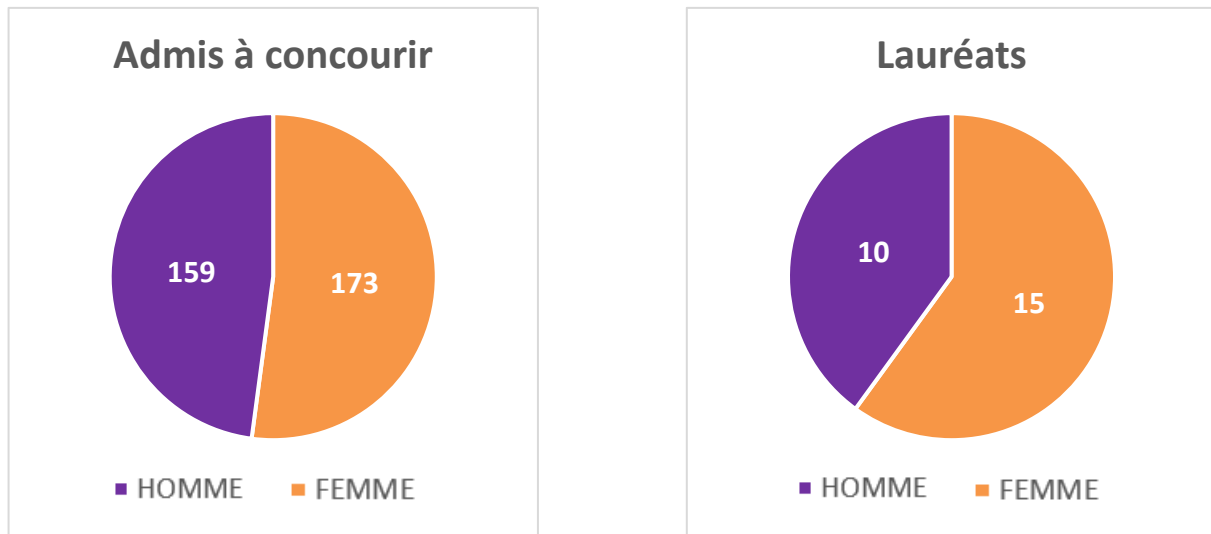
Motifs des rejets	Nombre de rejets
Dossier incomplet - pièces manquantes	14
Ancienneté insuffisante	11
Format du dossier non conforme	11
Grade d'avancement non conforme	3
Condition statutaire non conforme	1
Position d'activité non conforme	1
TOTAL	41



Les candidats doivent s'assurer qu'ils ont bien fourni toutes les pièces avec leur dossier d'inscription et qu'ils remplissent bien les conditions d'ancienneté.
Les candidats doivent également porter une attention particulière au respect du formalisme du dossier (au nombre de pages notamment).

V. PROFILS DES CANDIDATS

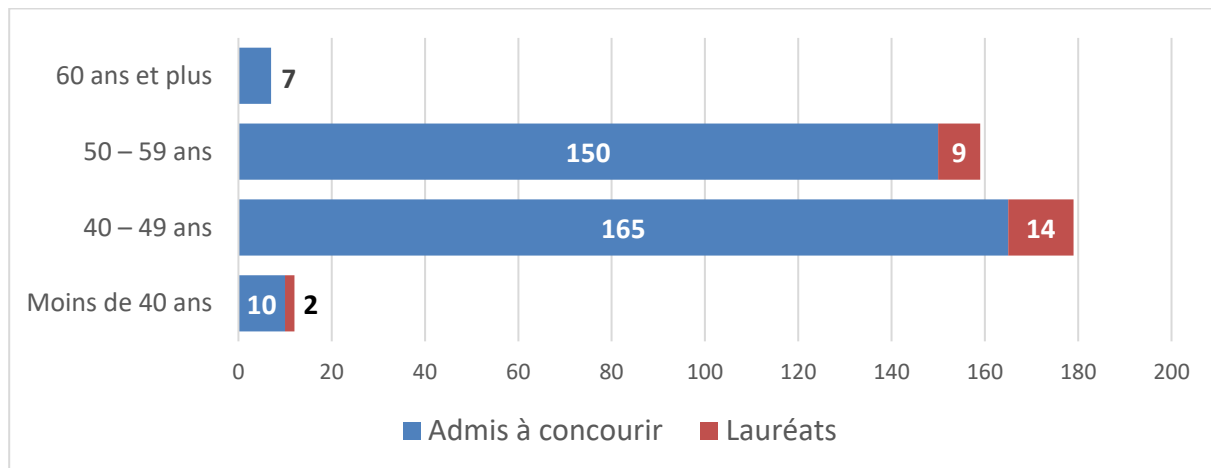
Genre



En 2024, si les femmes étaient plus nombreuses à concourir (53,7%), les lauréats étaient majoritairement des hommes (59,3%). En 2025, les femmes sont plus nombreuses à être admises à concourir et à réussir l'examen professionnel.

Session 2025 : 52,1% de femmes admises à concourir et 60% de lauréates
47,9% d'hommes admis à concourir et 40% de lauréats

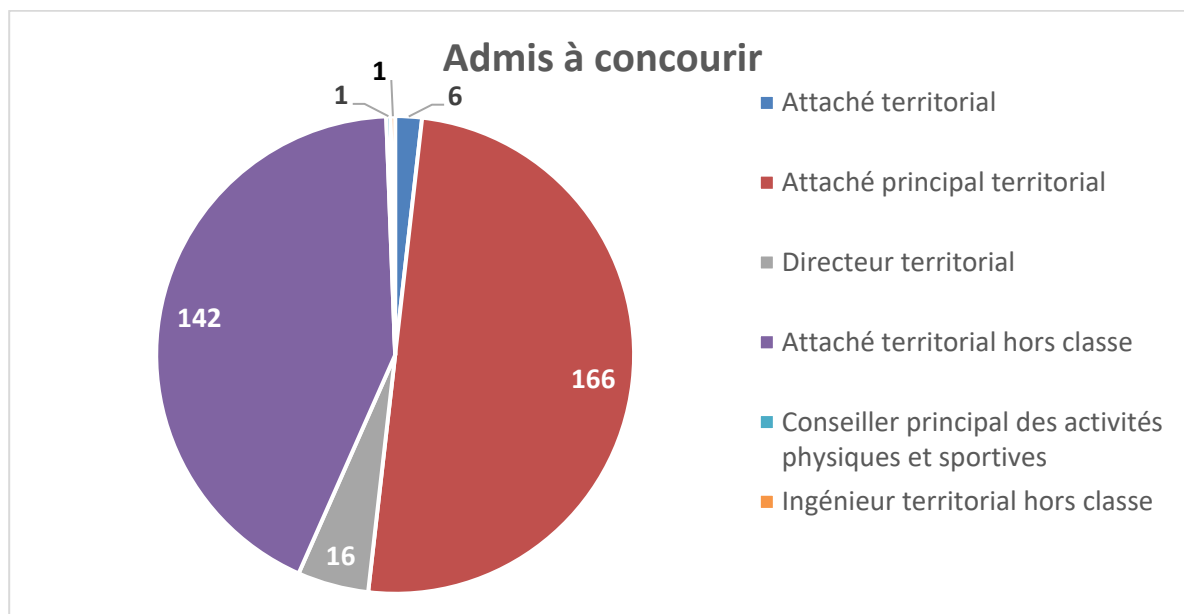
Age



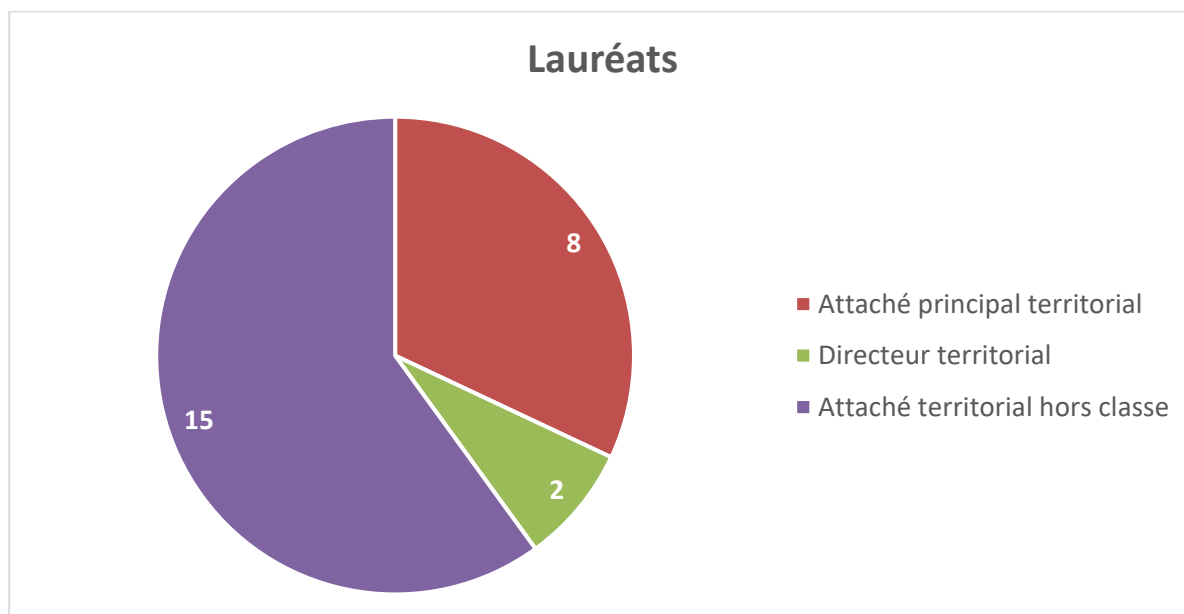
Comme les années précédentes, les candidats de la session 2025 issus de la tranche d'âge 40-49 ans sont les plus nombreux à être admis à concourir (49,7%) et à faire partie des lauréats (56%).

Grade

Rappel : pour s'inscrire à l'examen professionnel d'administrateur territorial, il faut être, soit sur un grade d'avancement du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, soit fonctionnaire territorial de catégorie A ayant occupé pendant au moins 6 ans un emploi fonctionnel listé dans le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987.

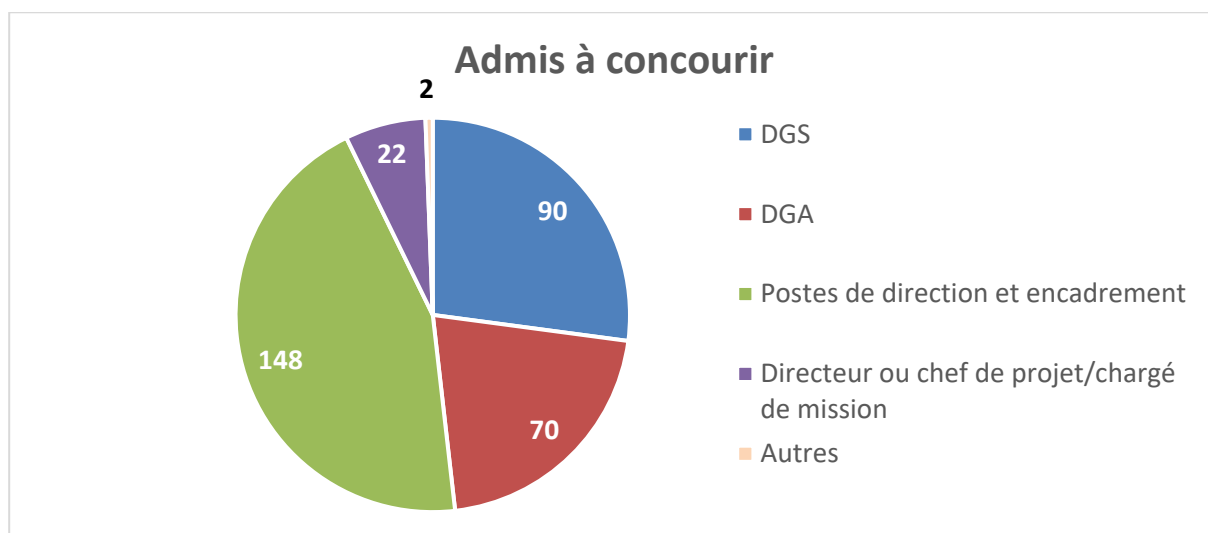


En 2025, les attachés principaux sont les plus nombreux à être admis à concourir (50%), ce qui était déjà le cas en 2024 et en 2023.



Les lauréats de la session 2025 sont en majorité des attachés hors classe (60%) et des attachés principaux (32%). Ces deux grades étaient également majoritaires parmi les lauréats de 2024 et 2023. Ce grade correspond à un niveau élevé de responsabilités au sein des collectivités de 10 000 habitants et plus.

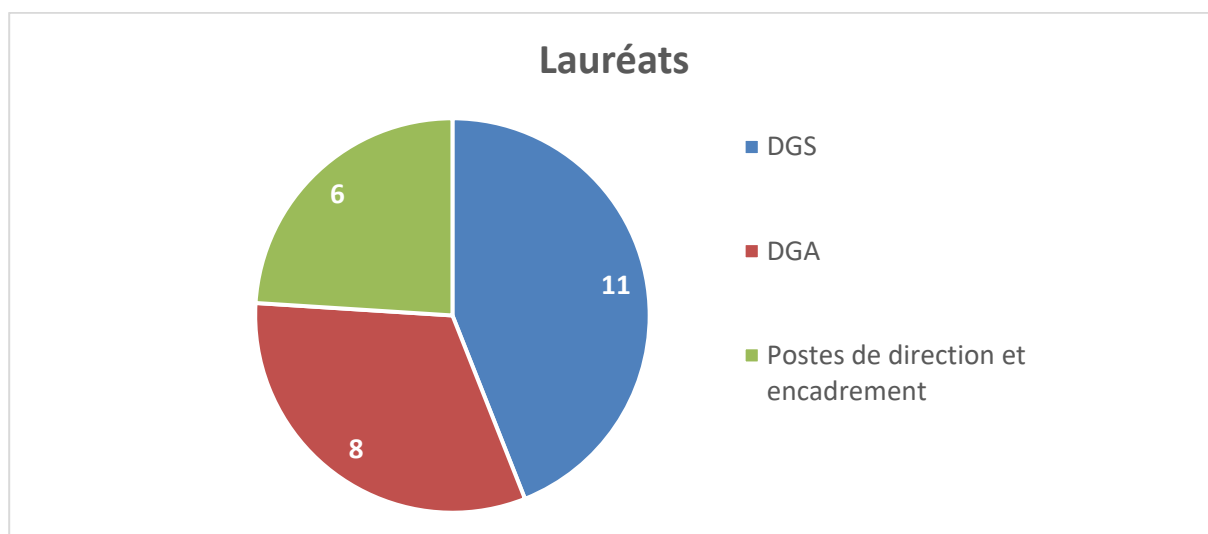
Fonction



*Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service
Exemples « Autres » : conseiller technique du DGS, inspecteur*

En 2025, les candidats en fonction sur des postes de direction et d'encadrement sont majoritaires (44,6%), ils étaient 42,4% en 2024. 48,2% des candidats occupent un emploi fonctionnel : 27,1% sont DGS, 21,1% sont DGA (26,4% étaient DGS en 2024 et 22,5% étaient DGA). Les directeurs/chefs de projet et chargés de missions sont 6,6% en 2025 (6,4% en 2024). 0,6% des admis à concourir font partie de la catégorie « autres » en 2025 (2,3% en 2024).

24 DGS sur 90 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants.
56 DGA sur 70 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants.



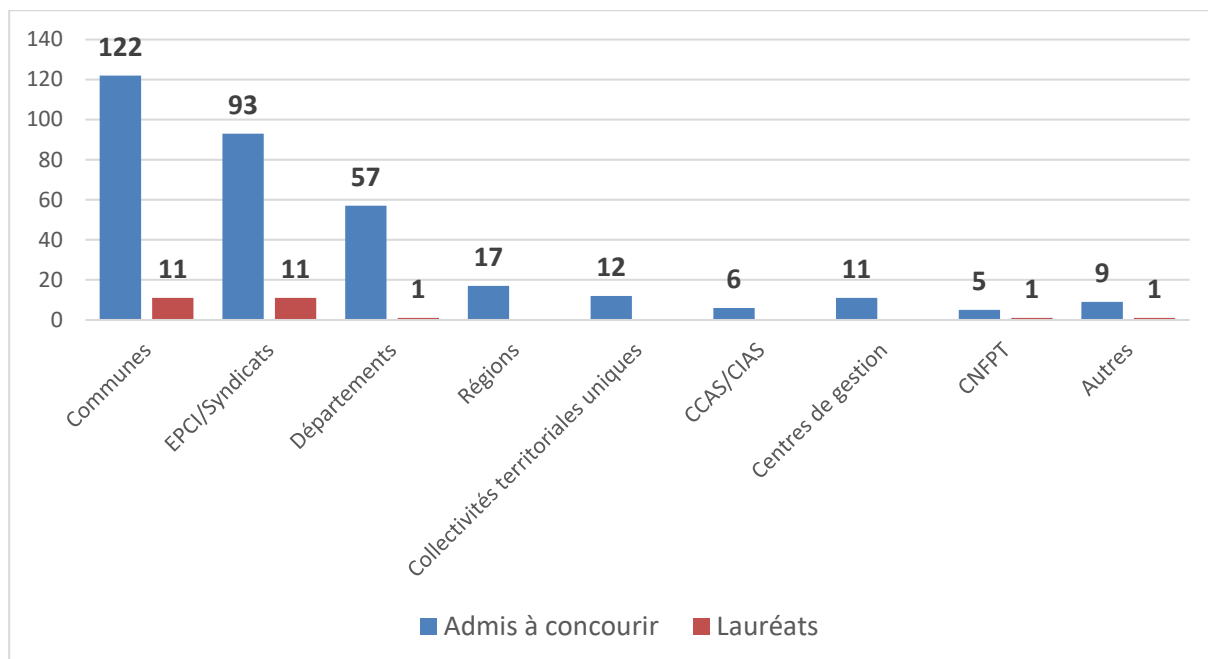
Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service

44% des lauréats de la session 2025 sont directeurs généraux de services, 32% sont directeurs généraux adjoints et 24% occupent une fonction de direction et d'encadrement.

5 DGS lauréats sur 11 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants.
L'ensemble des 8 DGA lauréats travaille dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants.

Cette répartition varie selon les sessions. En 2024, 40,8% étaient directeurs généraux de services, 33,3% des lauréats occupaient une fonction de direction et d'encadrement, 18,5% étaient directeurs généraux adjoints. Les autres lauréats faisaient partie des catégories « directeur ou chef de projet/chargé de mission » (3,7%) et « autres » (3,7%).

Type de collectivité



« Autres » : centre de formation des maires et des élus locaux, ministères, préfecture, SDIS, tribunal administratif, universités.

36,7% des admis à concourir travaillent dans une commune, 28% dans un EPCI ou un syndicat, 17,2% dans un département et 5,1% dans une région.

44% des lauréats travaillent dans une commune, 44% dans un EPCI ou un syndicat et 4% dans un département.

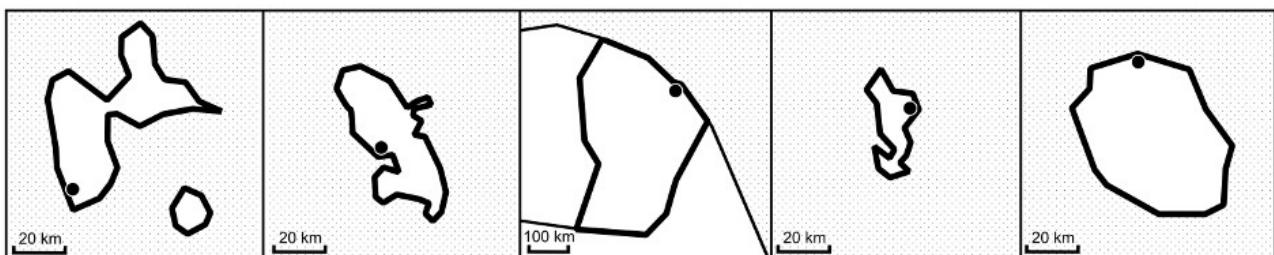
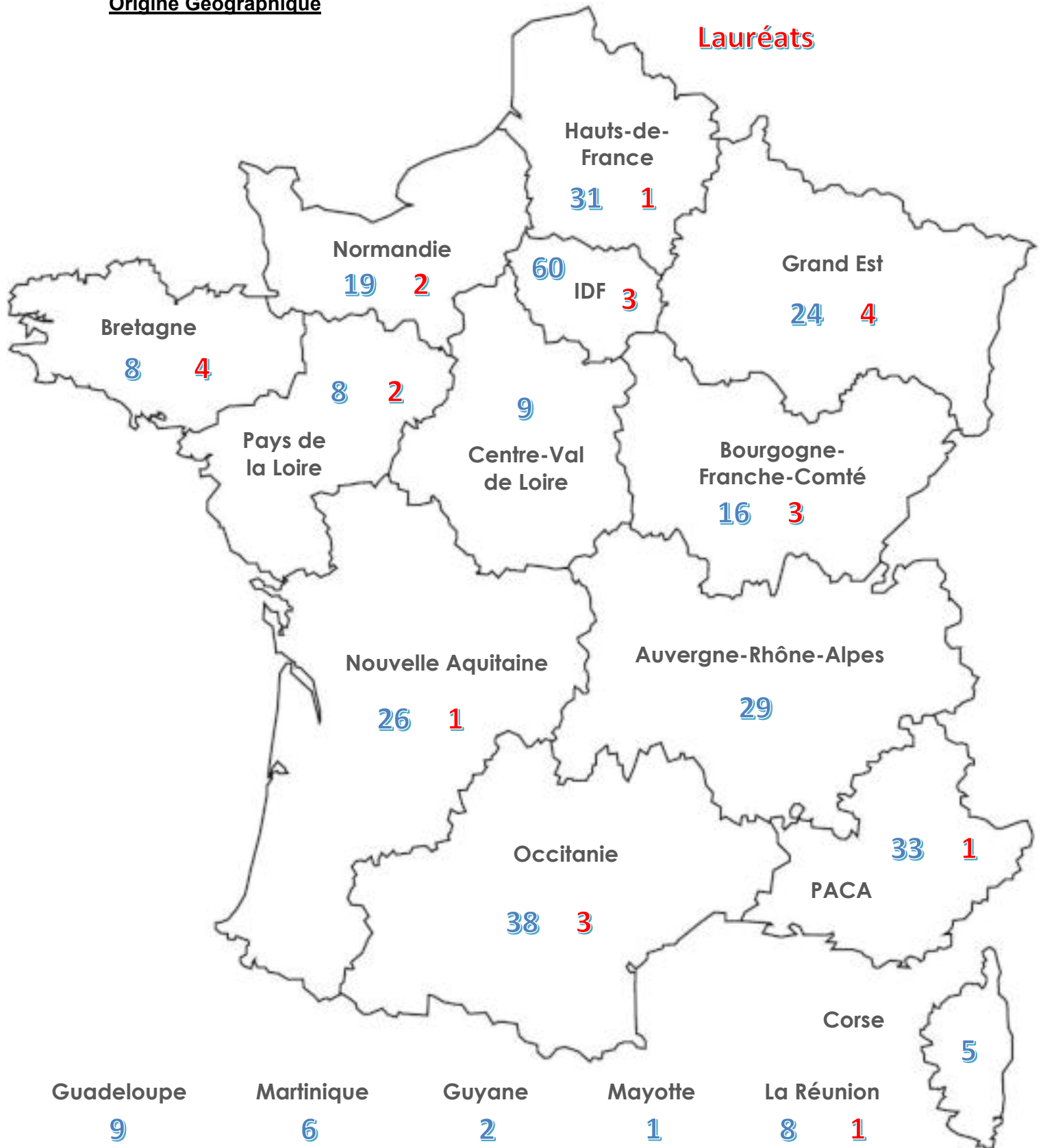
Parmi les candidats, 64 admis à concourir et 6 lauréats travaillent dans des communes de plus de 40 000 habitants. 76 admis à concourir et 10 lauréats travaillent dans des intercommunalités de plus de 40 000 habitants.

Comme les années précédentes, la répartition des candidats 2025 par type de collectivité est en concordance avec l'organisation territoriale française.

Admis à concourir

Origine Géographique

Lauréats



En 2025, les candidats admis à concourir en provenance d'Ile-de-France (18,1%) sont les plus nombreux (18% de la population française habite en Ile-de-France). Ils sont suivis par les candidats admis à concourir venant d'Occitanie (11,4%). Les lauréats des régions Bretagne (16%) et Grand Est (16%) sont les plus nombreux. En 2024, l'Ile-de-France était la région la plus représentée parmi les admis à concourir et les lauréats.

Préparation suivie

Une préparation à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel est proposée par le CNFPT (INSET d'Angers, INSET de Montpellier et INSET de Nancy).

Sur 25 lauréats, 15 ont suivi une préparation (dont 5 avec le CNFPT).

VI. NOTES ET SEUILS

Notes obtenues

	<u>Epreuve d'admissibilité</u>		<u>Epreuve d'admission</u>	
	EXAMEN DU DOSSIER (coef.3)		ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	14,42	14,66	11,88	13,85

289 candidats admis à concourir ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve d'admissibilité et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

51 candidats admissibles ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve orale d'admission et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

(note éliminatoire : inférieure à 5/20)

Seuil d'admissibilité

41,25 points soit une moyenne de **13,75/20**

63 candidats déclarés admissibles par le jury

Seuil d'admission

106 points soit une moyenne de **13,25/20**

25 candidats déclarés admis par le jury

Les opérations des concours et des examens professionnels du CNFPT sont certifiés ISO 9001. Cette démarche qualité vise à s'engager dans une amélioration continue de nos process au travers notamment d'une écoute attentive de nos usagers et partenaires.



Elaboration et organisation des concours et examens professionnels pour le recrutement des cadres de direction de la fonction publique territoriale

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr

